



Règlement des championnats de France de Bike&Run, îles de Loire à Saint Sébastien sur Loire

Dimanche 13 OCTOBRE 2024

Toute inscription à l'une des épreuves du Bike&Run des îles de Loire à Saint Sébastien sur Loire suppose que le participant ait pris connaissance de ce règlement (le règlement de l'organisation) ainsi que celui de la Fédération Française de Triathlon et qu'il s'engage à s'y soumettre.

(<https://drive.google.com/file/d/18ZBkfzFLgzJPZ2j64UVC0lcy84SZdFrI/view>)

Article 1 : INSCRIPTIONS

Inscription possible sur un site internet dont le lien est disponible sur le site internet du Trivéloce St Sébastien Sur Loire (<https://www.triveloce.com/>). Les engagements sont enregistrés dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions. Inscriptions définitives à réception du dossier complet. Les inscriptions ne seront validées qu'après le règlement des droits d'engagement. En cas de désistement, ces derniers restent acquis à l'organisation. Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 6 octobre 2024. Le tarif par équipe, pour le parcours XS (course hors championnats, ouvertes aux licenciés et non-licenciés) est de 20 €, pour les championnats de France (course Femmes/mixtes et course Hommes), format S : 30€ et gratuit les autres courses enfants. Les frais du site d'inscriptions viennent en plus de ces montants. Aucune inscription sur place possible. Les non-licenciés FFTRI devront également souscrire un pass-compétition valable le jour de la course. Les catégories d'âges par courses sont de cadets à masters pour les courses S et de benjamins à masters pour la course XS. Deux courses enfants (6-9 et 10-11 ans).

Article 2 : REGLEMENTATION

Le fait de remettre un engagement implique pour chaque concurrent l'obligation de se conformer au règlement général de la FFTRI et aux instructions qui lui seront données par le directeur de course, l'arbitre principal et les médecins de la course.

Article 3 : CONDITION D'ADMISSION

Lors de la remise des dossards, chaque concurrent doit émarginer la feuille de départ après présentation de la licence originale FFTRI (pour les licenciés) ou pièce d'identité.

Dans le cadre de la loi Sport du 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon, sur avis favorable de sa Commission Nationale Médicale rendu le 09 février 2023, a décidé de supprimer la présentation

d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive et le remplacer par un formulaire médical à compléter par la personne qui s'inscrit lors de l'inscription.

Article 4 : BIKE&RUN

L'épreuve du Bike&Run se réalise en équipe de 2 (femmes, hommes ou mixtes), et est composée d'un coureur à pied et un en VTT. Le but étant de réaliser le parcours tout en alternant course à pied et vélo, tout en ayant à disposition qu'un seul vélo pour l'équipe. Le nombre de relais dans l'équipe est libre. Le passage « main à la main » n'est pas obligatoire (cf réglementation fédérale). Sur l'ensemble du parcours, aucun vélo ne doit être déposé à un endroit qui gênerait la progression des autres équipes, sous peine de sanctions de la part des arbitres. Selon la typologie de parcours, certaines zones seront interdites ou autorisées pour la dépose du vélo au sol ou sur une barrière. Dans les zones « interdites », le passage se fera obligatoirement « main à la main ». L'équipe doit obligatoirement passer la ligne d'arrivée en même temps, avec une tolérance de 2 mètres de distance. Les participants doivent obligatoirement porter un casque à coque rigide homologué, jugulaire serrée, et sur la totalité du parcours. Chaque membre de l'équipe possèdera un dossard qu'il fixera sur son torse. Une plaque de cadre équipera le VTT. Les circuits ne seront pas fermés à la circulation des usagers des îles de Loire. L'organisation mettra tout en œuvre pour que la cohabitation entre les concurrents et les usagers se passe au mieux. Le parcours sera balisé par des flèches et de la rubalise. Des signaleurs seront postés à certains endroits du circuit. Tout abandon de déchet hors des zones de propreté sera sanctionné par une disqualification.

Article 5 : MODIFICATION / ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si la sécurité ou d'autres circonstances impérieuses l'exigent. En cas d'annulation pour raison de force majeure (conditions climatiques n'autorisant pas la pratique d'une discipline par exemple) les droits d'inscriptions restent acquis en totalité par l'organisation.

Article 6 : CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les courses au programme du Championnat de France sont :

- Course Masculine (Adultes) : cette course attribue les 2 titres de Champions de France «Toutes Catégories masculins» et «Masters masculins».
- Course Féminine (Adultes) : cette course attribue les 2 titres de Championnes de France «Toutes Catégories féminins» et «Masters féminins».
- Course Mixte (Adultes) : cette course attribue les 2 titres de Champions de France «Toutes Catégories Mixtes» et «Masters Mixtes» .

Les 3 courses précédemment citées seront disputées par équipes de même sexe et constituées de deux personnes licenciées «compétition» d'un même club de même catégorie ou au maximum de 2 catégories d'âge successives (juniors et seniors ou seniors et vétérans).

Article 7 : RECOMPENSES

La présence des athlètes des différentes catégories est obligatoire lors de la remise de prix. En cas d'absence, les prix resteront acquis à l'organisation.

Pour la courses XS, les 3 premières équipes Femmes, Hommes et Mixtes seront appelées au podium pour récompenses.

Pour les courses jeunes, chaque concurrent se verra remettre une récompense après l'arrivée et pourra monter sur le podium pour une photo inoubliable !

Le Championnat de France de Bike & Run permet d'attribuer les titres de :

- Champion de France de Bike & Run - Toutes Catégories F/M/H.
- Champion de France de Bike & Run - Masters F/M/H.

Article 8 : ASSURANCE / RESPONSABILITE

Les concurrents licenciés à la journée et les licenciés FFTRI sont couverts par l'assurance de la FFTRI. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie. L'organisation décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.

Article 9 : DROIT D'IMAGE

La validation de l'inscription inclut la cession de vos droits d'image à l'organisation pour reproduire et/ou diffuser les photographies réalisées lors du Bike&Run des îles de Loire dans le cadre de la promotion de cet évènement : publication sur plaquettes, affiches, site web et tout autre support d'information et de communication. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.

Article 10 : PARCOURS

Le parcours sillonnera les îles de Loire à St Sébastien sur Loire. Il est sans difficulté majeure et accessible à tous. Il est formellement interdit de jeter des débris sur le parcours, le non-respect de cette règle pourra entraîner une disqualification de l'équipe. Concernant la longueur des parcours, il est de 8 kms pour le XS (1 boucle) et de 17km environ pour le S (2 boucles). Pour les épreuves enfants, la course réservée aux 10-11 ans sera courue sur une boucle de 2 km à parcourir 2 fois. Celle des 6-9 ans sur une boucle de 2 km à parcourir 1 fois.

Article 11 : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Lieu de départ de l'épreuve : Station Nuage sur les îles de Loire à St Sébastien sur Loire.

Date : dimanche 13 OCTOBRE 2024.

Parking : Parking extérieur SUPER U ou Stade René Massé, tous les 2 situés Bd des Pas Enchantés à St Sébastien sur Loire.

Retrait des dossards le samedi 12 octobre 2024 de 15H30 à 18H et dimanche 13 octobre 2024 jusqu'à 30' avant le départ de la course. A la Station Nuage.

Il y aura un briefing, 15min avant chaque épreuve.

9H30 : XS Open

10H45 : jeunes

11H30 : France Femmes et Mixte

13H15 : France Hommes

15H00 : podiums